

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-867

présenté par

M. Seitlinger, M. Descoeur, Mme Petex-Levet, M. Forissier, Mme Gruet, Mme Corneloup,  
 M. Taite, M. Cordier, M. Portier, M. Dubois, M. Brigand, M. Viry, M. Kamardine, M. Bazin,  
 M. Ray et M. Cinieri

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Police nationale	20 000 000	0	
Gendarmerie nationale	0	20 000 000	
Sécurité et éducation routières	0	0	
Sécurité civile	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>		

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de renforcer les ressources allouées à la police judiciaire, qui joue un rôle crucial dans le soutien à la justice. Malheureusement, cette branche de notre police nationale

est actuellement reléguée au second plan des priorités gouvernementales. Le budget qui lui est attribué a fortement diminué.

Contrairement à la police de terrain, la police judiciaire gère des dossiers complexes et se consacre à des enquêtes approfondies pour combattre la criminalité organisée.

Pour remédier à cette situation, cet amendement propose d'augmenter le financement de l'action 05 du programme 176 de 20 millions d'euros. Conformément aux exigences de l'article 40 de la Constitution, la compensation financière est fléchée depuis l'action 05 du programme 152.